

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26071260***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

21 MAI 2026DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE L'ENTREPRISEN° d'entreprise : **0414 346 782**

Nom

(en entier) : **N.V. PAUL HARTMANN S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **AVENUE PAUL HARTMANN 1, 1480 TUBIZE****Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

Extraits des résolutions écrites des actionnaires en date du 7 mai 2026

Les actionnaires

a) prennent acte de la démission de Monsieur Marc Pey PEREZ, en tant qu'administrateur avec effet immédiat.

b) décident de nommer Monsieur Frédéric DUBOIS, en tant qu'administrateur, à compter de ce jour et pour une période de six (6) ans.

Ce mandat d'administrateur est révocable à tout moment conformément à la législation applicable.

Ce mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

Pour les besoins de son mandat d'administrateur, Monsieur Frédéric DUBOIS, fait éléction de domicile au siège social de la Société.

Les actionnaires décident de donner une procuration spéciale à Frédéric Dubois ainsi qu'à Me Louis-François du Castillon ou tout avocat du cabinet Fieldfisher Belgium LLP, dont le siège est situé Boulevard Louis Schmidt 29, 1040 Bruxelles, ainsi qu'à Corpoconsult SRL, dont le siège est situé Avenue Louise 200, 1050 Bruxelles, représentée par M. David Richelle, chacun agissant seul et avec droit de substitution, afin d'accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles aux décisions de l'organe d'administration de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tous documents au greffe compétent et d'accomplir toutes formalités pour la publication des décisions de l'organe d'administration de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et formulaires et, en général, accomplir tous les actes nécessaires.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).